

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 mars 2022

Un partenariat inédit entre le Conseil départemental de la Lozère et la Carsat Languedoc-Roussillon pour le maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie des seniors

Le Département de la Lozère et la Carsat Languedoc-Roussillon signent un partenariat majeur pour garantir aux personnes âgées une réponse globale et dans des délais raccourcis, en simplifiant les démarches et en leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits.



Au premier plan, de gauche à droite :
Marie-Martine Limongi, présidente du conseil d'administration de la Carsat Languedoc-Roussillon,
Sophie Pantel, présidente du conseil départemental de la Lozère,
Madeleine Medolago, directrice de la Carsat Languedoc-Roussillon

La présente convention a pour finalité de concrétiser la mobilisation du Conseil départemental de la Lozère et de la Carsat Languedoc-Roussillon pour une prise en charge coordonnée et complémentaire des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie, en mettant en cohérence leurs politiques, leurs actions et leurs prestations. Elle vise à soutenir les seniors par le déploiement d'actions de prévention de la perte d'autonomie et par la simplification des démarches pour l'accès aux aides (financières, techniques ou d'accompagnement).

Simplifier les démarches

La Carsat Languedoc-Roussillon et le Département de la Lozère coordonnent leur fonctionnement pour optimiser leurs prises en charge respectives à destination de l'ensemble des personnes âgées qui ont besoin d'une aide. Ils conviennent donc d'expérimenter la reconnaissance mutuelle de la

perte d'autonomie afin d'apporter une meilleure qualité de service, simplifier les démarches pour les usagers des deux structures et éviter dans certains cas des ruptures de prise en charge.

Ainsi, dans le cas où une évaluation effectuée par un des deux organismes déterminerait un degré d'autonomie relevant de la compétence de l'autre organisme, cette évaluation sera transmise directement à l'organisme compétent afin de réduire les délais d'instruction des dossiers et éviter une sur sollicitation du bénéficiaire.

Dans cette même démarche de simplification et d'attention aux plus fragiles, ils s'engagent à promouvoir et déployer de manière coordonnée le futur dossier unique de demande d'aide à l'autonomie.

Ce nouveau formulaire national offrira trois avantages majeurs :

- la simplification des informations demandées pour l'instruction des demandes ;
- l'accompagnement du demandeur dans sa démarche pour savoir à quel organisme il doit prioritairement adresser sa demande ;
- le transfert du dossier au bon interlocuteur si l'organisme récipiendaire n'était pas compétent.

Optimiser la coordination des actions de prévention

Afin de renforcer la couverture territoriale, faciliter l'accès aux actions collectives de prévention et améliorer la coordination globale entre les actions de prévention déployées par chaque partenaire, le Conseil départemental de la Lozère et la Carsat Languedoc-Roussillon s'engagent à :

- articuler leurs interventions de proximité ;
- promouvoir et participer au développement d'actions collectives au profit de publics ciblés ;
- contribuer à une réflexion partenariale visant à améliorer la complémentarité et la coordination des réponses apportées ;
- améliorer la circulation de l'information entre les référents de la Carsat Languedoc-Roussillon et les référents du conseil départemental sur les actions de prévention conduites ;
- orienter respectivement les seniors repérés à risque de fragilité vers les dispositifs existants.

Développer et diversifier les lieux de vie collectifs

Le Conseil départemental de la Lozère et la Carsat Languedoc-Roussillon, chacun dans leur domaine de compétence, sont amenés à soutenir et accorder des prêts et ou de subventionner des projets de construction, de rénovation ou encore d'équipements de lieux de vie collectifs.

L'objectif du partenariat convenu est d'apporter des réponses adaptées à chaque territoire et d'accompagner de manière concertée et coordonnée les porteurs de projets.

Le Conseil département de Lozère et l'Autonomie

Le Conseil départemental s'attache à travers la Maison Départementale de l'Autonomie et les cinq Maisons Départementales des Solidarités à offrir un accès facilité et de proximité aux droits et prestations. Les professionnels accueillent les publics et :

- les informent sur leurs droits et prestations liés aux situations de pertes d'autonomie liées à l'avancée en âge, aux situations de handicap ;
- évaluent les besoins des personnes ;
- proposent et ouvrent les droits mais également accompagnent dans leur mise en œuvre.

Le Conseil départemental préside également notamment la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie qui propose de nombreuses actions de prévention, d'information ou d'accompagnement liées à la perte d'autonomie.

Il s'assure enfin de l'amélioration continue de l'offre d'accueil et de son adaptation aux besoins des populations, par territoire. Il préside notamment la Conférence des Financeurs de l'habitat inclusif et subventionne certains projets de rénovation ou de transformation d'habitats collectifs.

À propos de la Carsat Languedoc-Roussillon

La Carsat Languedoc-Roussillon est l'interlocuteur régional en matière d'Assurance retraite, d'accompagnement social et de prévention des risques professionnels. Ses attributions, fixées par la loi, contribuent à la protection sociale de la population dans les régions concernées.

Ses missions principales sont :

- gérer les carrières des assurés.
- calculer les retraites et payer les prestations ;
- accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie ;
- assurer et prévenir les risques professionnels.

Quelques données de référence

- En Languedoc-Roussillon, 577 835 retraités payés par la Carsat L-R pour un montant de 4 713 millions d'euros. Pour la Lozère, 15 315 retraités payés par la Carsat L-R pour un montant de 125 millions d'euros.
- En Languedoc-Roussillon 35 528 bénéficiaires du minimum vieillesse payé par la Carsat L-R, 582 bénéficiaires en Lozère.
- 328 547 retraités fragiles en L-R, 9 190 en Lozère.
- 824 325 seniors de 60 ans et + en L-R, 24 458 pour la Lozère.
- 195 481 de seniors de 80 ans et plus en L-R, 6 291 en Lozère.
- 8462 bénéficiaires de PAP en L-R, 326 bénéficiaires pour la Lozère.
- 756 bénéficiaires d'une aide Habitat et cadre de vie en L-R pour un montant de 2 707 788,58 euros. Pour la Lozère, 28 bénéficiaires pour un montant de 92 631,82 euros.

Contacts presse

Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie Spagnuolo / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75

Conseil départemental de la Lozère : Yvan Guilhot/ yguilhot@lozere.fr / 04 66 49 06 66